

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Communes de LIEVIN et LOOS-EN-GOHELLE

EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LENS LIEVIN « CALL »

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LENS LIÉVIN « CALL » dont le siège social est situé au 21, rue Marcel Sembat – BP 65 à LENS a déposé une demande d'Enregistrement pour l'exploitation d'une nouvelle déchetterie dans la ZI de QUADRAPARC – rue Rudolphe DIESEL sur le territoire des communes de LIÉVIN et de LOOS-EN-GOHELLE.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 23 juin 2020 .

Le dossier est consultable en mairie de LIÉVIN, commune d'implantation du projet, du **lundi 17 août 2020 au jeudi 17 septembre 2020** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'Enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'Enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus..